



Monsieur Jean-Michel Blanquer,

Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

110 Rue de Grenelle, 75007 Paris

Quimper, le 9 juin 2020

Monsieur le Ministre,

**JEAN-LUC
FICHET**

Nous avons été interpellés par les quatre associations, intervenant dans le cadre de l'initiation à la langue régionale dans les écoles du Finistère, sur les dispositions de la circulaire du 12 avril 2017.

**MARYVONNE
BLONDIN**

L'initiation à la langue bretonne dans les écoles est un dispositif particulier au Finistère. Il a été mis en œuvre sous l'impulsion du Conseil départemental en l'an 2000. Il est financé à 50% par le conseil départemental, à 33% par les communes et à 17% par la Région et fait l'objet d'une convention triennale avec l'Éducation Nationale. A ce jour, ce sont près de 8000 élèves monolingues qui bénéficient d'une heure d'enseignement en langue bretonne chaque semaine dans 110 écoles de 75 communes.

*Sénateurs
du Finistère*

La circulaire du 12 avril 2017 prévoit, pour les écoles élémentaires, que le volume horaire dédié à l'initiation à la langue régionale soit désormais pris sur le temps d'enseignement des langues étrangères et régionales, et non plus sur l'ensemble des domaines disciplinaires. Ainsi, la langue bretonne sera mise en concurrence avec l'enseignement en langues étrangères alors qu'une véritable coexistence prévalait jusqu'alors. De fait, l'initiation en primaire sera mise en péril, alors même que la Région Bretagne, le Conseil départemental et les associations oeuvrent, au contraire, pour renforcer ce dispositif d'initiation en cycle 3, afin de favoriser en collège la poursuite d'un enseignement optionnel en langue bretonne.

Le schéma linguistique voté à l'unanimité par le Conseil départemental du Finistère, en octobre 2016, validait le principe d'une généralisation de l'enseignement du breton par la mise en place d'un dispositif similaire à celui développé en Corse depuis le début des années 2000 à savoir : demander à l'État d'expérimenter une généralisation de cette initiation à la langue bretonne à l'ensemble des classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles publiques et privées du département.



Par un courrier datant du 8 avril 2018, la Présidente du Conseil départemental du Finistère et le Président de la Région Bretagne vous ont sollicité pour échanger sur ce sujet. Cette demande est malheureusement restée sans réponse.

Le renouvellement de la convention 2017-2020, prévu en juillet prochain, se heurte à l'application de la circulaire de 2017. Celle-ci s'avère en totale opposition avec la volonté de développement du dispositif d'initiation partagée par l'ensemble des acteurs politiques et associatifs. Elle constituerait un véritable recul de la place du breton à l'école primaire. Les associations concernées ont écrit à la Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale du Finistère, afin de solliciter le report de la mise en œuvre de ce texte : la période de crise sanitaire et le renouvellement des équipes municipales n'ont malheureusement pas permis la tenue d'une véritable concertation sur ce sujet ; cette demande ne semble pas avoir été entendue.

Par la présente, nous tenons à nous associer à la requête du Président de Région qui, dans un courrier du 25 mai dernier, a exprimé son souhait de voir modifier la circulaire du 12 avril 2017 afin qu'elle contribue, a contrario, à renforcer l'initiation à la langue bretonne dans les classes monolingues des écoles élémentaires.

Nous soutenons également sa demande renouvelée d'audience pour vous exposer l'intérêt d'une expérimentation de la généralisation de l'heure d'initiation à la langue bretonne aux élèves finistériens du premier degré.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Maryvonne BLONDIN

Jean-Luc FICHET

Copie du courrier adressée à :

- Monsieur Emmanuel ETHIS, Recteur de l'Académie de Rennes
- Madame Caroline LOMBARDI-PASQUIER, Directrice départementale des services de l'Éducation Nationale du Finistère